



Baccalauréat Professionnel Optique-Lunetterie

Le titulaire de la spécialité **Optique lunetterie** du baccalauréat professionnel est un salarié qui intervient, à des degrés différents de responsabilité, dans trois domaines principaux d'activité :

- technique (autonomie et responsabilité larges) ;
- vision (limitée aux premières étapes de l'analyse de la vision) ;
- économique (participation à la gestion administrative et commerciale).

Compétences développées

- ✓ Recenser et appliquer les réglementations, les consignes, les procédures ;
- ✓ Préparer, suivre un dossier, des travaux ;
- ✓ Prendre des mesures optométriques, morphologiques ;
- ✓ Monter, assembler un équipement d'optique ;
- ✓ Contrôler des composants, des équipements ;
- ✓ Gérer et maintenir des matériels et composants d'optique ;
- ✓ Communiquer oralement ;
- ✓ Renseigner des documents et rendre-compte par écrit ;
- ✓ Assurer la vente des instruments, des équipements et produits d'optique ;
- ✓ Participer à la gestion commerciale, comptable et financière



Possibilité
d'internat
Lycée Tony
Garnier, à Bron

Formation

- Un cursus de formation en 3 ans après la 3^e ; Recrutement via AFFELNET ;
- **Enseignements généraux de niveau 4** : Mathématiques, Sciences Physiques, français, langue vivante, histoire-géographie, Economie-Gestion, Prévention Santé Environnement (PSE)
- **Enseignements professionnels** :
 - Technique : atelier de montage, façonnage, découpe du verre
 - Vision : examen préalable de la vue
 - Economique : vente, gestion des clients, des achats et des stocks
- **Formation en entreprise** : 22 semaines sur 3 ans
- **Possibilité d'intégration en apprentissage en classe de première et/ou terminale**
- **Poursuite d'études** : le titulaire du bac pro peut continuer ses études :
 - o BTS opticien-lunettier sous statut scolaire et/ou en alternance
 - o BTS Technico-commerciaux

Débouchés professionnels

Emplois occupés :

Les appellations les plus courantes pour les emplois concernés sont monteur, vendeur, monteur-vendeur ou responsable d'atelier.



Le titulaire de la spécialité Optique lunetterie du baccalauréat professionnel exerce son activité dans le cadre de PME et TPE et dans les secteurs de :

- la distribution d'optique lunetterie de détail (sous la responsabilité d'un opticien diplômé) ;
- la conception, fabrication et industrialisation de produits ou de services aux professionnels de la vision ;
- la distribution de produits ou de services aux professionnels de la vision.